

ANNEXE 5

Intervention SNSM dans une ZMEL communale

Prendre contact avec le policier municipal, l'élu d'astreinte et/ou l'adjoint à la mer.

Dans la mesure du possible, en cas d'intervention pour un navire ayant largué ses amarres, échoué..., il sera demandé de le sécuriser dans la ZMEL de l'Aber-Benoit ou de l'Aber-Wrac'h (présence de personnel et garantie du mouillage).

Les frais portuaires seront à la charge du propriétaire du navire.

En cas d'urgence, de conditions météorologiques défavorables ou par manque de disponibilité, le patron pourra faire utiliser le mouillage SNSM situé au port de l'Aber-Wrac'h.

Contacts:

Policier municipal : 06 85 58 43 96

Elu d'astreinte : 07 87 12 63 21

L'adjoint à la mer : Le Goff Laurent 06 74 96 95 69